



Brive-la-Gaillarde, le 25/06/2025

SILVEO

Crouzaval

46240 CŒUR DE CAUSSE

Facture

N° de dossier : **25153 / 25B116**

Facture n° F25062951

Lieu des travaux : NONARDS – Moulin d'Arnac – Section B – parcelles 579 581 2342

Objet : Reconnaissance de droit d'eau
Moulin d'Arnac, Commune de Nonards

Page 1 sur 2

DÉSIGNATION

PRIX HT

SECRÉTARIAT

- Ouverture de Dossier, Géofoncier, Archivage

SOUS-TOTAL SECRÉTARIAT

100,00

OPÉRATION DE TERRAIN

- Relevé topographique suivant l'esquisse pour devis par station totale pour établissement du plan et profils
- Relevé bathymétrique suivant l'esquisse pour devis
- Relevé par profils en travers (11 pour 100m environ)
- Dessin des profils en long (2 pour 280m environ)
- Relevé de la salle de la turbine par scanner 3D pour l'établissement du profil en travers n°9
- Repas
- Frais kilométriques (km)
- Géoréférencement en planimétrie et en altimétrie par méthode GNSS

SOUS-TOTAL OPÉRATION DE TERRAIN

1 460,00

OPÉRATION DE BUREAU

- Calculs des données terrain
- Dessin du plan topographique et bathymétrique à l'échelle du 1/100
- Dessin des profils (11 profils en travers, 2 profils en long)

SOUS-TOTAL OPÉRATION DE BUREAU

910,00

Règlement par Chèque ou par Virement - RIB au VERSO
Facture payable à 30 jours date de facture.

Facture payable au plus tard le 25/07/2025

Total HT €

2 470,00

Total TVA 20%

494,00

Total TTC €

2 964,00

À compter du 01/01/2013, tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-5 du Code de Commerce et Décret n° 2012-1115 du 02/10/2012). La société ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé.

**Relevé d'Identité Bancaire**

Identification du compte pour une utilisation nationale			
18715	00101	08001811704	38
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Domiciliation			BIC
CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne et du Limousin			CEPAFRPP871
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1871	5001	0108 0018 1170 438
Agence :	TULLE SOULHAC 3 AVENUE WINSTON CHURCHILL – 19000 TULLE TEL : 05 55 29 06 00		Intitulé du compte : SELARL MESURES 8 QUAI BALUZE – 19000 TULLE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - CLAUSE GÉNÉRALE

Nos travaux sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition de prestation, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

2 - DÉFINITION ET EXÉCUTION DE LA MISSION

Tout devis établi par nous, constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

En cas de commande reçue du client, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après accord écrit de notre part.

C'est cet accord qui constituera dans ce cas les conditions particulières.

Les extensions de mission souhaitée par le client ou imposées dans le déroulement de la mission feront l'objet d'un devis complémentaire.

Les documents sont fournis en autant d'exemplaires que de parties. Tout tirage supplémentaire fera l'objet de frais de reproductions spécifiques.

3 - NOTE D'HONORAIRES ET RÈGLEMENTS

Nos honoraires correspondant à des travaux déjà effectués sont payables au comptant, sans escompte.

Tout paiement tardif entraînera une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-5 du Code de Commerce et Décret n° 2012-1115 du 02/10/2012). Ces pénalités seront majorées de la T.V.A. au taux en vigueur.

Le paiement par une tierce personne ne peut modifier les conditions de paiement ci-dessus. Le client s'engage à informer la personne chargée du paiement.

Toute commande peut faire l'objet d'une demande de provisions ; des acomptes peuvent être exigés en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Nos honoraires sont établis en fonction du temps passé, du niveau des intervenants, de la complexité technique, des formalités à accomplir et des déplacements nécessités par les travaux (horaire Terrain : départ bureau – retour bureau).

Le client s'engage à nous fournir toutes informations utiles au déroulement de notre mission, notamment, plans, actes notariés, convention, nom et adresse des voisins ou personnes concernées par les travaux.

4 - RÈGLEMENTS DES LITIGES

Le Géomètre-Expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du Code Civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

Le médiateur dont les coordonnées et l'adresse courriel apparaissent ci-dessous pourra être saisi en vue de la médiation d'un litige de la consommation né du présent devis après qu'une résolution préalable et directement auprès du Géomètre-Expert ait été tentée :

ANM Conso – 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS – contact@anm-mediation.com

La responsabilité civile professionnelle et décennale de la société de Géomètres-Experts est souscrite auprès de :

AXA France IARD – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX.

Tout litige relatif au règlement des honoraires sera porté devant le tribunal du siège du cabinet du géomètre.

5 - PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement dont le responsable est la SELARL MESURES, Géomètres-Experts, dont le siège social est situé au 8 quai Baluze – 19000 TULLE.

Ces données sont traitées aux fins d'établissement du présent devis, sur la base de l'exécution de mesures précontractuelles puis, en cas d'acceptation de ce devis, aux fins de fournir les prestations déterminées, sur la base de l'exécution du contrat conclu avec notre Cabinet.

Toutes les informations sollicitées par notre Cabinet doivent nous être impérativement fournies. Dans le cas contraire, notre Cabinet ne sera pas en mesure d'établir de devis et, le cas échéant, d'exécuter les prestations.

Les collaborateurs de notre Cabinet en charge de votre dossier ont accès à vos données. Lorsque cela est justifié par les prestations effectuées, l'Ordre des Géomètres-Experts a accès aux données vous concernant (gestion de la base Géofoncier), ainsi que les autres parties prenantes aux actes établis (riverains).

Si vous ne donnez pas suite au devis, vos données sont conservées pendant trois mois à compter de son expiration, puis supprimées. Si vous acceptez le présent devis, vos données sont conservées pendant cinq ans à compter de l'achèvement des prestations puis supprimées.

Par exception, en application de l'article 55 du décret du 31 mai 1996, les documents et archives relatifs aux travaux effectués en application du 1° de l'article 1 de la loi n° 46-842 du 7 mai 1946 (relatifs à la fixation des limites des biens fonciers) sont conservés, sans limitation de durée, par le Cabinet ou ses successeurs.

Dans les conditions définies par la réglementation sur la protection des données, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (« droit à l'oubli »), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de définir des directives générales ou particulières relatives au sort de vos données après votre décès. Pour exercer ces droits, merci d'adresser votre demande par écrit à contact@mesures.expert ou par courrier postal à SELARL MESURES – 8 quai Baluze – 19000 TULLE.

En cas de réclamation, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (la CNIL).

L'information des personnes concernées, lorsque la collecte est effectuée de manière directe, doit être effectuée au moment de la collecte. Le devis étant établi sur la base de données communiquées par le client, il apparaît donc nécessaire de communiquer l'information aux personnes concernées avant cette étape.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au cabinet.